

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2019**

Délibération : **N° 2019-03- 34**
 OBJET : **MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**
 Nomenclature : **5.3.2**

En exercice : 29 membres
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Absent : 1
Votants : 28
 Délibération comportant :
 Annexe : /

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Catherine CADOU, Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membre absent : Lionel BROSSAULT

Rapporteur : Monsieur Alain ROYER

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération n° 2012-04-05 du 22 avril 2014, a été créée, le « Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale (C.C.A.S.) ».

Considérant la démission de M. Christian LEMARCHAND, membre de ce conseil d'administration,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale, il est nécessaire d'assurer le remplacement de M. Christian LEMARCHAND dans le Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE DESIGNER M. Alain BLANCHARD, membre du « Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale (C.C.A.S.) » ;
- DE MODIFIER la composition de ce conseil en conséquence et comme suit :

**Elisa DRION
 Magali LEMASSON
 Marie-Madeleine REIGNIER
 Catherine CADOU
 Alain BLANCHARD**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 mars 2019
 Le Maire, Alain ROYER.

